

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision18-févr.-2022Date de 18-févr.-2022Numéro de révision 1

révision précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Lyphochek Whole Blood Metals Control

Numéro (s) de catalogue 527, 528, 529, 528X

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u> <u>Fabricant</u>

Bio-Rad Laboratories Inc.

1000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CA 94547

Bio-Rad Laboratories Inc.

9500 Jeronimo Road

Irvine, California 92618

USA USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad 3 bld Raymond Poincaré

92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 1/17

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Secret industriel	20 - 35	Aucune donnée disponible	.?	Aucune donnée disponible	•	-	-
Secret industriel	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
Thallium 7440-28-0	< 0.001	Aucune donnée disponible	231-138-1	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 4 (H413)	•	-	-
Mercure 7439-97-6	< 0.001	Aucune donnée disponible	231-106-7	Acute Tox. 2 (H330) Repr. 1B (H360D) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	STOT RE 2 :: C>=0.1%	-	
Plomb 7439-92-1	< 0.001	Aucune donnée disponible	231-100-4	Repr. 1A (H360FD) Lact. (H362) (H362)	-	-	1
Cadmium 7440-43-9	< 0.001	Aucune donnée disponible	231-152-8	Acute Tox. 2 (H330) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) Repr. 2 (H361fd) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	•	-	•
Acide arsenieux 1327-53-3	< 0.001	Aucune donnée disponible	215-481-4	Acute Tox. 2 (H300) Skin Corr. 1B (H314) Carc. 1A (H350) Aquatic Acute 1	-	-	-

EGHS / FR Page 2/17

Lyphochek Whole Blood Metals Control

	(H400)		
	Aquatic Chronic 1		
	· (H410)		

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

Date de révision 18-févr.-2022

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau.

Ingestion Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

aux et précautions pour les de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

EGHS / FR Page 3/17

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Utilisation:. Désinfectant. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Méthodes de nettoyage

Prévention des dangers

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

secondaires

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Suivre les précautions universelles et standard pour la manipulation de matières

potentiellement infectieuses.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Secret industriel	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
				-	STEL: 20 mg/m ³
Thallium	-	TWA: 0.1 mg/m ³	-	TWA: 0.05 mg/m ³	-
7440-28-0		STEL 1 mg/m ³			
Mercure	TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³	-	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³
7439-97-6		STEL 0.08 mg/m ³		TWA: 0.02 mg/m ³	_

EGHS / FR Page 4/17

	T	1.14			
DI 1	T)4/4 0 45 / 3	H*		TIMA 0.05 / 3	TIMA 0.45 / 3
Plomb 7439-92-1	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³	-	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³
Cadmium 7440-43-9	TWA: 0.001 mg/m ³	-	-	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³
Acide arsenieux 1327-53-3	TWA: 0.01 mg/m ³	-	-	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Secret industriel	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Thallium 7440-28-0	-	-	H*	-	TWA: 0.1 mg/m ³ iho*
Mercure 7439-97-6	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³ H*	TWA: 0,02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ iho*
Plomb 7439-92-1	-	-	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Cadmium 7440-43-9	-	-	TWA: 0.005 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.004 mg/m ³
Acide arsenieux 1327-53-3	-	-	TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.01 ppm
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Secret industriel	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-	-
Thallium 7440-28-0	TWA: 0.1 mg/m ³	-	-	-	-
Mercure 7439-97-6	TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ H*	TWA: 0.02 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.16 mg/m ³ Skin	-	TWA: 0.02 mg/m ³ b*
Plomb 7439-92-1	TWA: 0.1 mg/m ³	-	-	-	TWA: 0.15 mg/m ³
Cadmium 7440-43-9	TWA: 0.05 mg/m ³	-	Skin	-	Ceiling: 0.015 mg/m ³
Acide arsenieux 1327-53-3	TWA: 0.2 mg/m ³	-	Skin	-	Ceiling: 0.1 mg/m ³ b*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Secret industriel	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-	-	TWA: 5 mg/m ³	-
Thallium 7440-28-0	TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.06 mg/m ³ Sk*	-	-	-	-
Mercure 7439-97-6	TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.06 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ pelle*	-	TWA: 0.02 mg/m ³	-
Plomb 7439-92-1	TWA: 0.15 mg/m ³ STEL: 0.45 mg/m ³	TWA: 0.075 mg/m ³	-	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³	-
Cadmium 7440-43-9	TWA: 0.01 mg/m³ TWA: 0.002 mg/m³ STEL: 0.03 mg/m³ STEL: 0.006 mg/m³	-	-	TWA: 0.01 mg/m ³ STEL: 0.05 mg/m ³	-
Acide arsenieux 1327-53-3	TWA: 0.01 mg/m ³ STEL: 0.03 mg/m ³	-	-	TWA: 0.01 mg/m ³ STEL: 0.04 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Thallium 7440-28-0	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ H*	STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
Mercure 7439-97-6	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m³ Biological limit value: 30 µg Hg/g Creatinine STEL: 0.06 mg/m³	TWA: 0.02 mg/m ³
Plomb	-	-	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
7439-92-1				STEL: 0.15 mg/m ³	

EGHS / FR Page 5/17

Cadmium		-	_	TWA: 0.004 mg/m ³	TWA: 0	.05 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³
7440-43-9						0.15 mg/m ³	TWA: 0.002 mg/m ³
Acide arsenieux		-	-	TWA: 0.0028 mg/m ³		.01 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³
1327-53-3						0.03 mg/m ³	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Secret industriel	TW	A: 10 mg/m ³	-	-		-	TWA: 10 mg/m ³
Thallium 7440-28-0	TWA	\: 0.1 mg/m ³ P*	-	TWA: 0.1 mg/m ³		-	TWA: 0.1 mg/m ³ vía dérmica*
Mercure	TWA	: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0	.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³
7439-97-6		P*		K*	STEL: S	TEL mg/m ³ K*	
Plomb	TWA	: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³
7439-92-1		•		TWA: 0.5 mg/m ³	STEL: S	TEL mg/m ³	
Cadmium	TWA	: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³		-	TWA: 0.01 mg/m ³
7440-43-9				TWA: 0.15 mg/m ³			TWA: 0.002 mg/m ³
				STEL: 0.15 mg/m ³			
				STEL: 0.75 mg/m ³			
Acide arsenieux	TWA	: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		0.1 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³
1327-53-3			STEL: 0.1 mg/m ³	STEL: 0.5 mg/m ³	STEL: S	TEL mg/m ³	
Nom chimique		S	uède	Suisse			oyaume-Uni
Secret industriel			-	-			/A: 10 mg/m³ EL: 20 mg/m³
Thallium			-	H*			-
7440-28-0							
Mercure			-	TWA: 0.005 ppi		TWA	A: 0.02 mg/m ³
7439-97-6				TWA: 0.05 mg/r			
				STEL: 0.04 ppr			
				STEL: 0.4 mg/n	1 3		
				H*			
Plomb			-	TWA: 0.1 mg/m			A: 0.15 mg/m ³
7439-92-1				STEL: 0.8 mg/n			L: 0.45 mg/m ³
Cadmium		-		TWA: 0.015 mg/m ³			: 0.025 mg/m ³
7440-43-9				TWA: 0.004 mg/ H*		SIEL	_: 0.075 mg/m³
Acide arsenieux			-	TWA: 0.1 mg/m ³		TWA: 0.1 mg/m ³	
1327-53-3				H*			

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Mercure	-	25 μg/g Creatinine -	-	-	-
7439-97-6		urine () - after end of			
		work day, at the end			
		of a work week/end			
		of the shift			
Plomb	70 μg/100 mL -	120 µg/100 mL RBC	-	-	-
7439-92-1	blood (Lead) - no	Erythropoietic			
	restriction	protoporphyria -			
	0.075 mg/m ³ - air	blood			
	(Lead) - 40 hours	(Ethylenediaminetet			
	per week	raacetic acid) - not			
	40 μg/100 mL -	provided			
	blood (Lead) - no	30 µg/100 mL blood			
	restriction	Lead - blood			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			
		provided			
		3.8 million/µL			
		Erythrocytes - blood			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			

EGHS / FR Page 6/17

		provided			
		12 g/dL Hemoglobin			
		- blood			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			
		provided			
		35 % Hematocrit -			
		blood			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			
		provided			
		10 mg/L - urine			
		(.deltaAminolevulin			
		` ic acid) - not			
		provided			
		3.2 million/µL			
		Erythrocytes - blood			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			
		provided			
		10 g/dL Hemoglobin			
		- blood			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			
		provided			
		30 % Hematocrit -			
		blood			
		1			
		(Ethylenediaminetet			
		raacetic acid) - not			
		provided			
		6 mg/L - urine			
		(.deltaAminolevulin			
		ic acid) - not			
		provided			
Cadmium	-	2.5 µg/g Creatinine -	-	-	-
7440-43-9		urine			
		(N-Acetylglucosami			
		nidase) - not			
		provided			
		- () -			
Acide arsenieux	-	3.2 million/µL	-	-	-
1327-53-3		Erythrocytes - red			
		and white blood			
		count () - not			
		provided			
		3.8 million/µL			
		Erythrocytes - red			
		and white blood			
		count () - not			
		provided			
		4000 Leukocytes/µL			
		- red and white			
1		blood count () - not			
		blood count () - not provided			
		provided			
		provided 13000			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood count () - not			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood count () - not provided			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood count () - not provided 10 g/dL Hemoglobin			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood count () - not provided 10 g/dL Hemoglobin - red and white			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood count () - not provided 10 g/dL Hemoglobin - red and white blood count () - not			
		provided 13000 Leukocytes/µL - red and white blood count () - not provided 10 g/dL Hemoglobin - red and white			

EGHS / FR Page 7/17

		- red and white blood count () - not provided 30 % Hematocrit - red and white blood count () - not provided 35 % Hematocrit - red and white blood count () - not provided 50 µg/L - urine () - after end of work day, at the end of a work week/end of the shift			
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne
Mercure 7439-97-6	-	140 nmol/L - urine (Mercury) - in the morning after a working day at the end of a working week or exposure period 50 nmol/L - blood (Mercury, inorganic) - at the end of a working week; time of day does not matter	0.015 mg/L - blood (Total inorganic Mercury) - end of shift at end of workweek 0.050 mg/g creatinine - urine (Total inorganic Mercury) - prior to shift	25 μg/g Creatinine - urine (Mercury) - no restriction	25 μg/g Creatinine
Plomb	Lead 20 µg/100 mL	1.4 µmol/L - blood	400 μg/L - blood	300 μg/L - whole	300 μg/L
7439-92-1	blood	(Lead) - time of day does not matter	(Lead) - 180 μg/L - blood (Lead) - indifferent sampling time 300 μg/L - blood (Lead) - 200 μg/L - blood (Lead) - 100 μg/L - blood (Lead) -	blood (Lead) - no restriction 400 μg/L - whole blood (Lead) - no restriction	400 µg/L
Cadmium 7440-43-9	-	20 nmol/L - urine (Cadmium) - at the end of a working week; time of day does not matter	0.005 mg/g creatinine - urine (Cadmium) - not critical 0.005 mg/L - blood (Cadmium) - not critical	-	-
Acide arsenieux 1327-53-3	-	-	0.05 mg/g creatinine - urine (Metabolites of inorganic Arsenic) - end of workweek		-
Nom chimique	Hongrie	Irland		Italie	Italie REL
Mercure 7439-97-6	- Indigite	10 μg/L - blood - 30 μg/g Creatin (Mercur	(Mercury) nine - urine	-	-
Plomb 7439-92-1	-	70 µg/100 ml (Lead) - not 40 µg/100 ml (Lead) - not 30 µg/100 ml (Lead) - not	critical () - end blood critical blood	100 mL - blood of workweek	-

EGHS / FR Page 8/17

Cadmium 7440-43-9	-	2 μg/g Creatinine - urine () - not critical	-	-
Acide arsenieux 1327-53-3	-	35 µg/L - urine (inorganic Arsenic plus methylated metabolites) - end of workweek	-	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Mercure	-	30	25	20 µmol/mol creatinine -
7439-97-6		10	15	urine (Mercury) - random
Plomb	-	70	400	-
7439-92-1			100	
Cadmium	-	2	5	-
7440-43-9		5		
Acide arsenieux 1327-53-3	<u>-</u>	-	50	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Suivre les précautions universelles et standard pour la manipulation de matières

potentiellement infectieuses.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect poudre ou gâteau lyophilisé

Couleur rouge Odeur Léger/légère.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode **Valeurs** Point de fusion / point de

congélation Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

EGHS / FR Page 9/17

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

7.3 - 7.7

Aucune information disponible pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Water solubility Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

EGHS / FR Page 10/17

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Secret industriel	= 29700 mg/kg (Rat)	-	-
Cadmium	= 1140 mg/kg (Rat)	-	= 25 mg/m³ (Rat) 30 min
Acide arsenieux	= 20 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

geriiiiiaies

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne	
Cadmium	Muta. 2	

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne	
Cadmium	Carc. 1B	

EGHS / FR Page 11/17

Acide arsenieux	Carc. 1A

Aucune information disponible. Toxicité pour la reproduction

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne	
Mercure	Repr. 1B	
Plomb	Repr. 1A	
	Lact.	
Cadmium	Repr. 2	

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Mercure			Thicro-organismes	EC50: =5.0µg/L (96h,
Mercure	_	LC50: =0.16mg/L (96h,	_	
		Cyprinus carpio)		water flea)
		LC50: =0.18mg/L (96h,		
		Cyprinus carpio)		
		LC50: =0.5mg/L (96h,		
		Cyprinus carpio)		
		LC50: =0.9mg/L (96h,		
		Oryzias latipes)		
Plomb	Plomb - LC50: =0.44mg/L (96h,		-	EC50: =600µg/L (48h,
		Cyprinus carpio)		water flea)
		LC50: =1.17mg/L (96h,		,
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =1.32mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
Cadmium	-	LC50: 0.0004 -	-	EC50: =0.0244mg/L
		0.003mg/L (96h,		(48h, Daphnia magna)
		Pimephales promelas)		
		LC50: =0.002mg/L (96h,		
		Cyprinus carpio)		

EGHS / FR Page 12/17

	LC50: =0.003mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =0.006mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =0.016mg/L (96h, Oryzias latipes) LC50: =0.24mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: =21.1mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =4.26mg/L (96h,	
Acide arsenieux	Cyprinus carpio) - LC50: 18.8 - 21.4mg/L - (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =135mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	EC50: 3.9 - 4.5mg/L (24h, Daphnia magna) LC50: =0.96mg/L (96h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

	informations sur les composants				
Nom chimique		Coefficient de partage			
	Acide arsenieux	18.1			

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB
Plomb	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Cadmium	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Acide arsenieux	L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

EGHS / FR Page 13/17

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>RID</u>

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé **14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

EGHS / FR Page 14/17

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Mercure	RG 2	-
7439-97-6		
Plomb	RG 1	-
7439-92-1		
Cadmium	RG 61,RG 61bis	-
7440-43-9		
Acide arsenieux	RG 20,RG 20bis	-
1327-53-3		

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Mercure	-	-	Development (Category 1B)
Plomb	-	-	Fertility (Category 1A); Development (Category 1A); Can be harmful via breastfeeding
Cadmium	-	-	Fertility (Category 2; stabilized, pyrophoric); Development (Category 2; stabilized, pyrophoric); Can be harmful via breastfeeding (stabilized, pyrophoric)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
·	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Mercure - 7439-97-6	18[a].	-
	30.	
Plomb - 7439-92-1	72.	-
	30.	
	63.	
Cadmium - 7440-43-9	72.	-
	23.	
	28.	
Acide arsenieux - 1327-53-3	72.	X
	28.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom ch	imique	·	Rest	trictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
Mercure - 7	439-97-6			V
Cadmium -	7440-43-9			l.1

EGHS / FR Page 15/17

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales
		(tonnes)
Acide arsenieux - 1327-53-3	-	0.1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans obiet

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H360D - Peut nuire au fœtus

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification				
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée			
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul			
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul			
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul			
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul			
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul			
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul			
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul			
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul			

EGHS / FR Page 16/17

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 18-févr.-2022

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 17 / 17